



## Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 1<sup>er</sup> août 2017 à 9 h

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour.
- 10.02 Période de questions du public.

#### 30 – Administration et finances

- 30.01 Autoriser, en vertu de l'article 85 de *la Charte de la Ville de Montréal*, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à réaliser les travaux reliés au projet retenu dans le cadre du volet 2014 du *Programme d'accessibilité universelle*, au Natatorium de Verdun (3233), situé au 6500, boulevard LaSalle, immeuble relevant de l'arrondissement de Verdun - Appel d'offres public n° 5922 (7 soumissionnaires). (1173461011)
- 30.02 Autorisation de dépense – Projet de lieu culturel de proximité et de *l'École de cirque de Verdun* dans l'édifice *Guy-Gagnon*.

#### 40 – Réglementation

- 40.01 Recommander la dérogation quant à la tarification. Édicter l'ordonnance nécessaire relative à la tenue d'un événement public. (1174637018)

#### 70 – Autres sujets

- 70.01 Levée de la séance.



**Dossier # : 1173461011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à réaliser les travaux reliés au projet retenu dans le cadre du volet 2014 du Programme d'accessibilité universelle, au Natatorium de Verdun (3233), situé au 6500, boul. LaSalle, immeuble relevant de l'arrondissement de Verdun, suite à l'appel d'offres public pour les travaux lancé par le SGPI le 19 juin 2017 avec dépôt des soumissions pour le 17 juillet 2017

**IL EST RECOMMANDÉ :**  
*Il est recommandé :*

1. D'autoriser, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à réaliser les travaux reliés au projet retenu dans le cadre du volet 2014 du Programme d'accessibilité universelle, au Natatorium de Verdun (3233), situé au 6500, boul. LaSalle, immeuble relevant de l'arrondissement de Verdun, suite à l'appel d'offres public pour les travaux lancé par le SGPI le 19 juin 2017 avec dépôt des soumissions pour le 17 juillet 2017.
2. Le tout conditionnellement aux modifications demandées par le Comité Consultatif Urbain (CCU) lors de la présentation du projet à sa session du 17 juillet 2017.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-07-31 12:14

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173461011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à réaliser les travaux reliés au projet retenu dans le cadre du volet 2014 du Programme d'accessibilité universelle, au Natatorium de Verdun (3233), situé au 6500, boul. LaSalle, immeuble relevant de l'arrondissement de Verdun, suite à l'appel d'offres public pour les travaux lancé par le SGPI le 19 juin 2017 avec dépôt des soumissions pour le 17 juillet 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme d'accessibilité universelle des immeubles de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Verdun a déposé au mois de mars 2014 trois (3) demandes de projets suite à l'appel de propositions (volet no 9) lancé au mois de novembre 2013 par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). L'une de ces demandes avaient pour objet l'amélioration de l'accessibilité universelle du Natatorium de Verdun (3233) situé au 6500, boul. LaSalle.

Ce projet soumis par l'arrondissement de Verdun a été retenu par le Comité mixte en accessibilité universelle de la Ville de Montréal, formé de représentants du milieu associatif et de représentants du SGPI. Parmi toutes les demandes provenant des divers arrondissements de la Ville, le Comité exécutif a donné suite à cette recommandation lors de la séance du 5 novembre 2014. Dès lors, un montant budgétaire a été alloué à même l'enveloppe dédiée au volet 2014 de l'accessibilité universelle des immeubles.

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'autoriser, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à lancer l'appel d'offres public et à réaliser les travaux reliés au projet retenu dans le cadre du volet 2014 du Programme d'accessibilité universelle, soit celui pour le Natatorium de Verdun (3233) situé au 6500, boul. LaSalle.

Il est entendu que ce projet sera réalisé par le SGPI en étroite collaboration avec la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal (DAPIGM) et la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de Verdun, afin notamment de minimiser les inconvénients reliés aux divers travaux pour les occupants et les utilisateurs de l'immeuble.

Il est également entendu que la dépense pour le coût des travaux et les autres coûts associés au projet seront entièrement assumés par la Ville- Centre.

La Direction des stratégies et transactions immobilières étant chargée de la réalisation des

projets d'accessibilité universelle retenus, une délégation de pouvoir selon l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal est requise de la part de l'arrondissement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0580 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Parizeau Pawulski architectes, Dupras Ledoux inc. et MLC associés inc. pour la mise en œuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 766 544,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-14862) - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cet effet (1160652001).

CE14 1658 - 5 novembre 2014 - Prendre acte de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis en février 2014 par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de sélection en accessibilité universelle (appel de projet 2014, pavillon des baigneurs Natatorium de Verdun). Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour mettre en œuvre les projets recommandés par le comité de sélection en accessibilité universelle.

CA11 210387 - 6 septembre 2011- Adhésion, par l'arrondissement de Verdun, à la nouvelle Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal (1112925021).

CM11 0506 - 21 juin 2011 : Adopter la Politique municipale d'accessibilité universelle / Inviter tous les arrondissements à adopter cette Politique d'ici la fin de l'année 2011. Adhésion, par l'arrondissement de Verdun, à la nouvelle Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal (1110770003).

CA11 210009 - 1er février 2011 - Confirmer l'engagement des membres du conseil d'arrondissement de Verdun à poursuivre les efforts, afin que l'ensemble de la population puisse profiter pleinement d'une ville de plus en plus accessible.

## **DESCRIPTION**

Les travaux consistent, notamment, mais sans s'y limiter, à :  
À l'intérieur :

- Reconfigurer complètement l'aire d'accueil (incluent le comptoir) ;
- Reconfigurer complètement l'aire du personnel ;
- Réaménager la salle de premiers soins ;
- Aménager deux vestiaires mixtes avec toilettes, lavabos, cabines d'habillage, casiers et douches entièrement accessibles .
- Aménager une nouvelle salle d'allaitement accessible ;
- Aménager une salle d'hygiène ;
- Installer un nouveau système visuel d'alarme incendie ;
- Installer une nouvelle signalisation intérieure.

À l'extérieur (avant) :

- Aménager des places de stationnement réservées ;
- Améliorer le débarcadère existant ;
- Refaire le revêtement des allées piétonnes ;
- Installer des ouvre-portes automatiques.

À l'extérieur (arrière) :

- Rendre la plage accessible depuis l'intérieur du pavillon des baigneurs via les deux (2) vestiaires ;

- Rendre les sorties secondaires également accessibles ;
- Rendre la salle de premiers soins accessible depuis la plage ;
- Installer un dispositif d'accès au bassin principal.

## **JUSTIFICATION**

Beaucoup d'investissements ont été faits par l'arrondissement de Verdun dans l'immeuble au cours des dernières années : réfection de la toiture, amélioration du système de filtration, construction d'une salle de chlore, divers aménagements intérieurs, etc. Le tout a eu pour but de confirmer la vocation d'origine du Natatorium, un immeuble emblématique de l'arrondissement de Verdun toujours aussi prisé et fréquenté depuis son ouverture en 1939.

Des efforts ont été faits au cours des dernières années pour améliorer l'accessibilité du Natatorium de Verdun : débarcadère, cabines de toilettes, urinoirs et lavabos accessibles, etc. Cependant, il s'agit d'interventions somme toute ponctuelles et non d'une stratégie d'ensemble visant l'amélioration de la performance en accessibilité universelle de l'immeuble. La série d'interventions proposées dans la présente demande vise à corriger plusieurs lacunes observées tant par les usagers que par le personnel occupant.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 2 142 429,40 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 1 467 233,99 \$, un montant pour travaux contingents de 293 446,80 \$, un montant pour dépenses incidentes de 102 706,38 \$ ainsi que toutes les taxes applicables.

Le coût total maximal du contrat de l'entreprise Groupe Unigesco inc. de 2 024 342,74 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt 17-005 - Travaux de protection des bâtiments corporatifs.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville-centre. La planification des déboursés est de 50 % en 2017 et de 50 % en 2018.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une fois réalisées, les interventions en accessibilité universelles proposées permettront la consolidation des activités du Natatorium de Verdun : activités de baignade libre, compétitions (water-polo, triathlon), camps de jour, etc. et également la venue d'une toute nouvelle clientèle, à savoir celle présentant des limitations fonctionnelles.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin des plans et devis par les professionnels externes : 12 juin 2017

- Présentation du dossier au CCU de Verdun : 13 juin 2017
- Lancement de l'appel d'offres public pour les travaux : 19 juin 2017
- Visite des soumissionnaires : 19 au 27 juin 2017
- Dépôt des soumissions : 17 juillet 2017
- Octroi du contrat CE : 09 août 2017

- Octroi du contrat CM : 21 août 2017
- Réalisation des travaux : de la mi-septembre 2017 à juin 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Gaétan LAROCHELLE, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Liliana TEJADA, Verdun

Lecture :

Liliana TEJADA, 24 juillet 2017  
Madeleine TALBOT, 22 juin 2017  
Gaétan LAROCHELLE, 22 juin 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Pierre GAUTHIER  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean CARDIN  
Directeur

Le : 2017-06-22



**Dossier # : 1174637018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander la dérogation quant à la tarification. Édicter l'ordonnance nécessaire relative à la tenue d'un événement public.

IL EST RECOMMANDÉ:

- D'approuver la dérogation quant à la tarification;
- D'édicter l'ordonnance nécessaire relative à la tenue de l'événement public.

NOM DE L'ÉVÉNEMENT	LIEU	DÉTAILS DE L'ORDONNANCE
<b>1) FÊTE DES ENFANTS</b> Ruelle des Argoulets	Ruelle des Argoulets, entre les rues Argyle et Melrose, et entre les rues de Verdun et Wellington. (fermeture partielle de la ruelle)	Samedi, 5 août 2017, de 8 h à 22 h Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, pavoisement, tour de poneys, cuisson et consommation de nourriture.

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA16 210006) et son annexe C.

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2017-07-31 12:15

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174637018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander la dérogation quant à la tarification. Édicter l'ordonnance nécessaire relative à la tenue d'un événement public.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue des événements et déroger à la réglementation en vigueur par le biais d'ordonnances. À cet effet, nous présentons des dossiers comportant des événements et demandons l'aval du conseil d'arrondissement afin de déroger aux règlements de l'arrondissement de Verdun, notamment au Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun, au Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public, et le Règlement sur les tarifs (RCA15 210010) en vigueur et son annexe C, selon le cas.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Programmation d'événements publics:

CA13 210075, CA13 210114, CA13 210115, CA13 210158, CA13 210196, CA13 210257, CA13 210325, CA13 210375, CA13 210428, CA13 210429, CA14 210150, CA14 210203, CA14 210288, CA14 210301, CA14 210356, CA14 210392, CA14 210441, CA14 210483, CA15 210021, CA15 210040, CA15 210045, CA15 210055, CA15 210091, CA15 210115, CA15 210121, CA15 210154, CA15 210162, CA15 210173, CA15 210174, CA15 210210, CA15 210256, CA15 210308, CA15 210338, CA15 210342, CA15 210374, CA16 210020, CA16 210026, CA16 210027, CA16 210028, CA16 210051, CA16 210052, CA16 210053, CA16 210087, CA16 210060, CA16 210089, CA16 210126, CA16 210124, CA16 210127, CA16 210125, CA16 210220, CA16 210176, CA16 210177, CA16 210179, CA16 210219, CA16 210222, CA16 210230, CA16 210249, CA16 210266, CA16 210303, CA16 210338, CA16 210346, CA16 210388, CA17 210025, CA17 210057, CA17 210093, CA17 210125, CA17 210154, CA17 210180, CA17 210181.

Fêtes des voisins

CA12 210244, CA13 210196, CA14 210289, CA15 210162, CA16 210180.

SDC Wellington

CA15 210020, CA15 210090, CA15 210337, CA16 210028, CA16 210088, CA16 210178, CA16 210387, CA17 210124, CA17 210155, CA17 210179.

**DESCRIPTION**

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement de Verdun sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues; ou une combinaison des 2, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.  
Événement nécessitant l'édiction d'une ordonnance:

### **1) FÊTE DES ENFANTS**

Organisateur : Ruelle des Argoulets

Détails de l'ordonnance: Samedi, 5 août 2017, de 8 h à 22 h.

Lieu : Ruelle des Argoulets située entre les rues Argyle et Melrose, et entre les rues de Verdun et Wellington.

Horaire de l'événement : Samedi 5 août 2017, de 9 h à 21 h.

Description : Événement festif pour les enfants. Plusieurs activités dont : Zumba, jeux divers, tours de poneys, BBQ, etc.

Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, pavoisement, tour de poneys, cuisson et consommation de nourriture.

Fermeture: Ruelle des Argoulets, entre les rues Argyle et Melrose, et entre les rues de Verdun et Wellington.

Estimation des gratuités : 50,60 \$

Pièce(s) jointe(s) : Estimation des gratuités, demande, programmation, ordonnance.

\*\*\*\*\*

Dans le cas mentionné ci-dessus, l'organisateur devra se conformer aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs et présenter les documents pertinents requis aux instances concernées afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à la tenue de leur événement.

### **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.

Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Les organisateurs devront s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises pour la tenue des événements, le cas échéant.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation de l'événement sont facturés en conformité avec le Règlement sur les tarifs en vigueur, le cas échéant.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'événement décrit en annexe a un impact important sur la vie de quartier. Il est soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours et pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Il est balisé en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une «Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public» sera

remise au promoteur lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile nous sera transmis, le cas échéant.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Fermeture partielle de la ruelle des Argoulets située entre les rues Argyle et Melrose, et entre les rues de Verdun et Wellington.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'ordonnance sera publiée dans les journaux. Les informations seront transmises par courriel aux instances concernées (S.P.V.M., S.S.I.M., S.T.M., Service des infrastructures, voirie et transports de la Ville de Montréal, Direction des travaux publics, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, Stationnement de Montréal). Pour cette activité, l'organisateur informera les résidents et/ou commerçants des secteurs touchés par l'événement précité.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation de l'événement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, permettre de déroger à la réglementation municipale, en vertu des règlements suivants, selon le cas :  
Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);  
Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);  
Conformément au Règlement sur les tarifs (RCA16 210006) en vigueur et son annexe C.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Serge WALLEND)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Johanne LEDUC, Verdun  
Martin THIFFEAULT, Verdun  
Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Caroline ALARIE, Service de police de Montréal

Lecture :

Martin THIFFEAULT, 26 juillet 2017  
Johanne LEDUC, 26 juillet 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Madeleine TALBOT  
Secrétaire de direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-07-19

Marlène M GAGNON  
Chef de division sports, loisirs et  
développement social